

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Convention de**  
**partenariat Culture du**  
**Cœur Auvergne**

**SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard  
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

## CONVENTION DE PARTENARIAT CULTURE DU CŒUR AUVERGNE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'article 103 de la loi NOTRe qui confie à l'Etat et aux collectivités une responsabilité conjointe en matière culturelle permettant de garantir le respect des droits culturels des personnes ;
- **Considérant** la convention signée en février 2017 entre la Ville de Thiers et Culture du Cœur Auvergne et la nécessaire actualisation ;
- **Considérant** l'offre culturelle mise en place sur le territoire de la Ville de Thiers et sa Communauté de Communes Thiers, Dore et Montagne ;
- **Considérant** les actions de l'association Culture du Cœur Auvergne en faveur de l'accès à la culture
- **Considérant** la volonté de la Ville de Thiers et la Communauté de Communes Thiers, Dore et Montagne de réaffirmer le rôle de la culture dans l'accompagnement des citoyens en fragilité sociale ;
- **Considérant** le rôle fédérateur de l'association Culture du Cœur Auvergne dans la structuration d'un réseau d'adhérent bénéficiaire et prestataire ;

La présente convention formalise un cadre global et partagé à l'échelle du territoire pour un partenariat entre l'association Cultures du Cœur Auvergne et les services culturels de la Ville de Thiers et de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Celle-ci a pour objectif de proposer et d'enrichir l'offre d'activités culturelles et de loisirs aux structures sociales adhérentes à l'association pour donner accès, à un public qui en reste habituellement exclu.

Les services du pôle Attractivité de la Ville de Thiers s'engagent à proposer un parcours culturel d'actions favorisant l'insertion sociale à destination des bénéficiaires de l'association « Cultures du Cœur Auvergne » en facilitant l'accès gratuitement aux services municipaux suivants : Musée de la Coutellerie, Médiathèque Maurice Adevah-Poeuf, la Saison culturelle tout publics et jeunes publics et les Archives municipales.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE:**

- **Approuve** la convention tripartite entre la Ville de Thiers, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et l'association Culture du cœur Auvergne ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

Le Maire,



Stéphane RODIER